

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

Master LFA 2009-2010

Cours de phonologie

Professeur : André Thibault

Examen du 1<sup>er</sup> semestre, mercredi 6 janvier 2010, 16h30-17h30, amphi Milne-Edwards

**Corrigé**

Attention : ne recopiez pas les questions, c'est une perte de temps ; n'utilisez pas l'encre rouge, elle est réservée aux corrections. Numérotez bien vos réponses, pour que je puisse m'y retrouver.

Faites très attention de bien respecter les consignes typographiques : < > pour les graphèmes ; [ ] pour les sons ; // pour les phonèmes.

**1. Quelle est la différence entre une variante libre et une variante combinatoire ? Illustrez à l'aide d'un exemple. 6 points.**

Essentiellement, une variante libre ne dépend pas du contexte syllabique (critère interne) mais bien de paramètres sociolinguistiques ou contextuels (critères externes), comme l'âge, le milieu social, l'origine géographique, la situation de communication ; en revanche, la variante combinatoire dépend strictement de l'environnement phonétique, de la position dans la syllabe, du contact avec d'autres sons (critères internes).

La plupart d'entre vous ont illustré le concept de variante libre avec les différentes réalisations phonétiques possibles du phonème /ʁ/ en français. Disons qu'idéalement, pour vraiment expliquer ce que c'est qu'une « variante », il fallait en donner deux réalisations possibles, sinon on ne comprend pas bien en quoi il s'agit d'une « variante ».

Quant aux variantes combinatoires, on pouvait avoir recours aux variantes désonorisées des liquides /ʁ/ et /l/, ou des nasales /m/ et /n/, par exemple, ou aux deux variantes – postérieures et antérieures – du phonème /a/ chez les locuteurs qui ne les distinguent pas phonologiquement. Les variantes plus ou moins postérieures ou antérieures des occlusives vélares /g/ et /k/ auraient également pu illustrer le concept, ainsi que les voyelles longues lorsqu'elles sont suivies de consonnes allongeantes.

Avant toute chose : ceux qui ont mis les variantes (libres ou combinatoires) entre barres obliques ont perdu beaucoup de points. J'ai bien fait exprès de vous rappeler, au début de l'examen, que les barres obliques étaient réservées aux phonèmes. Or, une variante (combinatoire ou libre) n'est justement pas un phonème (abstraction), mais bien un son (sa concrétisation).

Un type d'erreur très courant dans ce genre de questions consiste à confondre les deux types de notation dans des phrases comme « la consonne uvulaire sonore [ʁ] peut se réaliser [r], [r] ou [x] ». Non, la consonne [ʁ] ne peut être rien d'autre que la consonne [ʁ], par la force des choses ; si la consonne [ʁ] se réalise [r], ce n'est plus la consonne [ʁ] ! C'est le phonème /ʁ/ qui peut se réaliser de différentes façons et rester toujours le même phonème. D'où l'extrême importance de respecter la différence entre // et [ ]. Même type d'erreur : dire que [r] est une variante combinatoire de [ʁ]. Non, c'est une variante combinatoire de /ʁ/ ! Une variante combinatoire est subordonnée à un phonème, pas à une autre variante combinatoire. C'est une question de logique élémentaire : je peux dire qu'un tigre est un félin, mais je ne peux pas dire qu'un tigre est un lion. C'est la catégorie « félins » qui regroupe les tigres et les lions, mais un lion n'est pas un tigre, et un tigre n'est pas un lion. Je peux dire qu'un phonème a des variantes, mais je ne dois surtout pas dire qu'une variante a d'autres variantes. C'est le phonème qui a des variantes (ou, pour le dire plus précisément, qui se réalise, qui se concrétise sous la forme de nombreuses variantes).

Une autre conception fautive consiste à croire qu'un phonème aurait une façon d'être prononcé qui ne serait pas une variante, qui serait la façon « normale », et que ce seraient les prononciations moins fréquentes qui seraient des variantes. Non ! Toutes les façons de prononcer un phonème sont des

variantes, même les plus fréquentes ! (cette remarque est tout aussi valide pour les variantes libres que pour les variantes combinatoires).

Certains m'ont écrit que le fait que les locuteurs méridionaux ne distinguent pas le [o] fermé du [ɔ] ouvert était un exemple de variante libre, parce que déterminée géographiquement. On ne peut toutefois pas parler de variante libre ici, car dans le système phonologique des locuteurs méridionaux, la variante fermée se retrouve obligatoirement en syllabe ouverte, et la variante ouverte, en syllabe fermée ; c'est ce qu'on appelle la loi de position. Il s'agit donc justement d'un cas de variation conditionnée, donc de variantes combinatoires, et non pas de variantes libres. Le statut de variante libre ou combinatoire dépend du système phonologique propre de chaque locuteur. On ne peut surtout pas parler de variantes libres en les empruntant à deux systèmes phonologiques différents, à savoir le français méridional d'une part et le français « non-méridional » d'autre part. Une variante libre ne peut appartenir qu'à un système phonologique à la fois. Ce qui peut changer d'une région à l'autre, quand on parle de variantes libres, ne peut relever que du phonétique, pas du phonologique (parce qu'à ce moment-là on ne parle plus de variantes libres, mais carrément d'un autre système).

Certains ont voulu illustrer le concept de variante libre avec les différentes vibrantes de l'espagnol et du portugais. J'ai pourtant expliqué que dans ces langues, il ne s'agissait justement pas de variantes libres, mais bien de phonèmes à part entière. De toute façon, quand on présente des variantes libres, on doit idéalement expliquer à quels conditionnements sociolinguistiques elles correspondent.

Attention : le fait que l'on puisse prononcer *autonome* [otonom] ou [ɔtɔnɔm] ne veut pas dire que [o] et [ɔ] sont des variantes libres ! Il est parfaitement possible que les locuteurs puissent les opposer dans d'autres mots, dans le même contexte syllabique. Cela signifie simplement que la prononciation de ce mot n'est pas (encore) fixée dans l'usage. Cela n'illustre pas du tout le concept de variante libre.

Certains m'ont parlé d'une « variation combinatoire ». Il n'y a pas de « variation combinatoire », il n'y a que de la variation conditionnée ; c'est la variante qui est combinatoire.

D'autres m'ont parlé des variantes combinatoires (ou libres) d'un graphème. Je n'ai jamais dit ou écrit une pareille chose ! Les variantes se rapportent à des phonèmes.

Et un dernier petit détail : on dit une « constrictive », pas une « constructive » ! Ça vient de « constriction », pas de « construction » !

**2. Reliez les concepts suivants aux séquences de phonèmes correspondantes (répondez sur votre copie par des chiffres et des lettres, il est inutile de tout recopier). 2,5 points.**

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| <b>2.1.</b> opposition proportionnelle bilatérale privative       | <b>a.</b> /ɛ/ ~ /ɛ:/      |
| <b>2.2.</b> opposition proportionnelle bilatérale équipollente    | <b>b.</b> p/t = t/k = p/k |
| <b>2.3.</b> opposition proportionnelle multilatérale équipollente | <b>c.</b> i/u = e/o = ε/ɔ |
| <b>2.4.</b> opposition proportionnelle multilatérale graduelle    | <b>d.</b> p/b = t/d = k/g |
| <b>2.5.</b> opposition isolée                                     | <b>e.</b> i/e = e/ɛ = ε/a |

- 2.1. d
- 2.2. c
- 2.3. b
- 2.4. e
- 2.5. a

3. Reliez les concepts suivants aux séquences de phonèmes correspondantes (répondez sur votre copie par des chiffres et des lettres, il est inutile de tout recopier). **2,5 points.**

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 3.1. corrélation de sonorité pour les consonnes occlusives    | a. P/m = T/n (= K/p)      |
| 3.2. corrélation de sonorité pour les consonnes constrictives | b. f/v = s/z = ʃ/ʒ        |
| 3.3. corrélation de nasalité pour les consonnes               | c. i/y = e/ø = ε/œ        |
| 3.4. corrélation de nasalité pour certaines voyelles          | d. p/b = t/d = k/g        |
| 3.5. corrélation d'arrondissement pour certaines voyelles     | e. ε/ẽ = ɔ/õ = a/ã = œ/œ̃ |

- 3.1. d
- 3.2. b
- 3.3. a
- 3.4. e
- 3.5. c

4. Soit le mot < respect >.

4.1. Donnez-en la transcription phonétique, chez un locuteur parisien qui distingue phonologiquement entre la voyelle antérieure non-arrondie semi-fermée et la voyelle antérieure non-arrondie semi-ouverte.

[ʁɛspɛ]

Comme la première voyelle est en position entravée, c'est-à-dire dans une syllabe fermée, elle se prononcera automatiquement [ɛ], c'est-à-dire mi-ouverte ; comme la seconde voyelle correspond à la suite graphique <ect> et que nous savons, selon l'intitulé de la question, que le locuteur distingue phonologiquement /ɛ/ de /e/, on aura nécessairement aussi la voyelle mi-ouverte [ɛ].

4.2. Donnez-en la transcription phonologique, chez ce même locuteur.

/ʁɛspɛ/

Dans la première syllabe, la position entravée (c'est-à-dire, en syllabe fermée) correspond à une neutralisation de l'opposition entre le phonème /e/ et le phonème /ɛ/ ; en effet, on pourrait prononcer [ʁɛspɛ] sans que cela change le mot. Qui dit neutralisation dit archiphonème, d'où le /E/.

La consonne finale de cette première syllabe, [s], se trouve dans une position (implosive intérieure devant consonne) où l'opposition entre /s/ et /z/ est neutralisée. Qui dit neutralisation dit archiphonème, d'où le /S/. Je n'ai toutefois pas enlevé de points si vous avez oublié ce détail, car mon but dans cette question était surtout de voir si vous aviez compris le fonctionnement phonologique des voyelles.

Dans la seconde et dernière syllabe, la voyelle se trouve en position libre (c'est-à-dire, en syllabe ouverte), en finale de mot. Nous avons vu que c'est une position dans laquelle une opposition existe entre les phonèmes /e/ et /ɛ/ – du moins, chez certains locuteurs, comme c'est le cas du locuteur dont il est question dans notre exemple. Ce n'est pas une position de neutralisation. Il n'y a donc pas d'archiphonème. C'est bien du phonème /ɛ/ qu'il s'agit.

4.3. Donnez-en maintenant la transcription phonétique chez un locuteur méridional qui ne distingue pas phonologiquement entre ces deux voyelles, car il prononce toujours la voyelle semi-ouverte en position entravée (c'est-à-dire en syllabe fermée), et la voyelle semi-fermée en position libre (c'est-à-dire en syllabe ouverte).

[ʁɛspe]

L'intitulé de la question vous donnait toutes les informations nécessaires pour bien répondre. La première syllabe est fermée, donc nous aurons automatiquement le [ɛ] ouvert ; la seconde syllabe est ouverte, donc nous aurons automatiquement le [e] fermé.

4.4. Donnez-en ensuite la transcription phonologique, toujours chez ce locuteur méridional.

/ʁeSpe/

Ce locuteur ne distingue pas un phonème /e/ d'un phonème /ɛ/ – et ce, dans n'importe quelle position dans la structure syllabique. Il n'a donc pas deux phonèmes, qui pourraient se neutraliser dans certaines positions ; il n'en connaît de toute façon qu'un seul. Comme l'opposition chez lui n'existe pas (comment pourrait-il opposer deux phonèmes s'il n'en a qu'un seul), elle ne peut pas être neutralisée. Il n'a qu'un seul phonème antérieur médian non-arrondi, tout simplement. Si la neutralisation de l'opposition est impossible (et elle est évidemment impossible, puisque l'opposition n'existe pas), par la force des choses, l'existence d'un archiphonème est tout aussi impossible. Il faut simplement noter un unique phonème /e/, tout en sachant qu'au niveau phonétique il peut se réaliser tantôt comme [e], tantôt comme [ɛ].

**4 points.**

5. Qu'est-ce qui semble avoir favorisé, en français central, la disparition de l'opposition /a/ ~ /ɑ/ ? Répondez en intégrant les concepts suivants à votre réponse : *rendement fonctionnel ; paire minimale ; opposition ; timbre ; longueur*.

L'essentiel de la réponse se trouve dans le cours consacré aux deux A du français.

Attention de ne pas parler de la « neutralisation » de l'opposition lorsque vous voulez en fait vous référer à sa disparition, ce qui est bien autre chose. Le terme de « neutralisation » a un sens technique en phonologie et ne doit pas être employé pour n'importe quoi. Il n'est surtout pas un synonyme de « perte (de l'opposition) ». Je n'ai jamais, absolument jamais employé le mot *neutralisation* pour me référer à la disparition, à la perte d'une opposition. En science, les mots ont un sens technique précis.

Dans le même ordre d'idées, certains d'entre vous ont utilisé le mot « sonorité » au sens de « timbre ». Ça n'a rien à voir. La sonorité est le fait, pour un son donné, d'être prononcé avec vibration des cordes vocales. Il ne faut donc pas parler de la « sonorité » du son [a] ; les voyelles sont de toute façon « sonores » par définition. Entre [a] et [ɑ], ce qui change, ce n'est pas la « sonorité », mais bien le « timbre ».

Encore une fois, vous avez été nombreux à m'écrire que /a/ ~ /ɑ/ est une paire minimale. NON !!! C'est une paire de phonèmes, une paire corrélative, mais ce n'est surtout pas une paire minimale. Une paire minimale réunit deux mots qui s'opposent par un seul segment phonétique. Deux MOTS, pas deux PHONÈMES ! Est-ce bien clair ?

Vous avez aussi beaucoup de peine à abandonner une vision normative des choses et à admettre la variation linguistique comme une chose qui va de soi. Plusieurs m'ont écrit que l'opposition *devrait* se réaliser de telle ou telle manière (dans l'absolu, plutôt que chez tel ou tel locuteur), ou qu'elle existe encore parce qu'elle apparaît dans les dictionnaires – comme si cela était une preuve de son existence !

Faites très attention aussi de ne pas parler du « rendement fonctionnel » d'un phonème. Ce sont les *oppositions* entre phonèmes qui ont un rendement fonctionnel, et pas les phonèmes d'une façon isolée. Cela n'a pas de sens, par exemple, de dire que le phonème /a/ a un meilleur rendement fonctionnel que le phonème /ɑ/ et que c'est pour cette raison qu'il s'y est substitué ; ce qui est disparu, ce n'est surtout pas le phonème /ɑ/, mais bien l'opposition entre le phonème /a/ et le phonème /ɑ/, car cette opposition ne jouissait pas d'un bon rendement fonctionnel ; en effet, elle ne jouait pas un rôle très important

dans la communication, car elle ne donnait pas lieu à un très grand nombre de paires minimales, et celles-ci étaient rarement sources de confusion dans le discours.

Un autre problème classique, dans le même ordre d'idées : il ne faut surtout pas dire que le phonème /ɑ/ est disparu et que seul le phonème /a/ est resté. Cela montre une confusion totale entre phonétique et phonologie. Pour les gens qui distinguent ces deux phonèmes, le trait /+ antérieur/ fait partie de la définition de /a/, et le trait /+ postérieur/ fait partie de la définition de /ɑ/. En revanche, pour ceux qui ne distinguent plus, ces deux traits n'ont plus lieu d'être. Le seul phonème résultant de la perte de cette opposition, et que l'on note /a/ faute de mieux, n'est pas le même phonème que le /a/ de ceux qui distinguent. Il a un trait pertinent en moins : il n'est pas /+ antérieur/, il est tout simplement indifférent de ce point de vue-là. Il connaît d'ailleurs des variantes (combinatoires ou libres) qui se réalisent [ɑ].

**5 points.**

**Total : 20 points.**